



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191-3

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 19 juillet 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1191-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1191 EN REMPLAÇANT L'ANNEXE A-2, AINSI QU'EN PORTANT LA DÉPENSE À UNE SOMME DE 10 612 804 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 31 juillet au 4 août 2023 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 janvier 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 17 janvier 2024.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@mascouche.ca